

BULLETIN D'ADHÉSION

ANNEXE

MUTUELLE CENTRALE DES FINANCES

5-7 Avenue de Paris
CS 40009
94306 VINCENNES CEDEX

En application de la réglementation en vigueur, les informations suivantes vous sont communiquées :

1/ ratio (en %) entre le montant des prestations versées pour le remboursement et l'indemnisation des frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident en santé et le montant des cotisations hors taxes encaissées afférentes à ces garanties (au titre de l'année civile 2020) : 78,90 %.

Ce chiffre représente la part des cotisations collectées, hors taxes, au titre de l'ensemble des garanties couvrant le remboursement ou l'indemnisation des frais maladie, qui est utilisée pour le versement des prestations correspondant à ces garanties

2/ ratio (en %) entre le montant total des frais de gestion en santé et le montant des cotisations hors taxes encaissées (au titre de l'année civile 2020) :15,24 %.

Ce chiffre représente la part des cotisations ou primes collectées, hors taxes, au titre de l'ensemble des garanties couvrant le remboursement ou l'indemnisation des frais maladie, qui est utilisée pour le financement des frais de gestion

Ce ratio se décompose de la manière suivante :

_ frais liés à la gestion des contrats (adhésions, cotisations....) : 7,10%

- frais liés à la gestion des sinistres : 7,19 %

- frais commerciaux : 0,95%

Tél : 01 41 74 31 00

Site internet
www.mutuellemcf.fr

Mutuelle n°302976568 régie par le livre II du code de la mutualité